



Canadian Association of Second Language Teachers
Association canadienne des professeurs de langues secondes

À publier immédiatement

COMMUNIQUÉ

L'ACPLS SALUE LES RÉFORMES PROPOSÉES À LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Ottawa, le 22 février 2021 – L'Association canadienne des professeurs de langues secondes (ACPLS) accueille les propositions législatives et administratives mises de l'avant par le Gouvernement du Canada dans « [Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada](#) ». Récemment communiqué par l'honorable Mélanie Joly, ministre du Développement économique et des Langues officielles, ce document de réforme propose de moderniser la Loi sur les langues officielles du Canada (1969).

« L'engagement du Gouvernement du Canada à soutenir l'enseignement et l'apprentissage du français et de l'anglais est essentiel au développement continu de l'identité bilingue du Canada. Tous les Canadiens et toutes les Canadiennes doivent avoir la possibilité d'apprendre les deux langues officielles de notre pays, a déclaré Gillian Blackmore, présidente de l'ACPLS. Le renforcement et l'élargissement de l'éducation dans la langue minoritaire à travers le continuum en éducation - de la petite enfance au postsecondaire - amélioreront l'accès équitable à l'apprentissage de la langue seconde. »

L'ACPLS est également ravie de l'intention du Gouvernement du Canada de travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour élaborer un cadre national de reconnaissance des diplômes en enseignement du français en immersion, du français langue seconde et du français en tant que langue première. En plus de contribuer à atténuer la pénurie actuelle d'enseignants de français au Canada, la mise en œuvre de ce cadre encouragera leur réussite et favorisera leur mobilité.

La reconnaissance et le soutien explicites des langues autochtones constituent un élément clé des mises à jour proposées à la Loi sur les langues officielles. L'ACPLS appuie la proposition de bonification de l'article 83, qui indique que la Loi n'a pas pour effet de porter atteinte aux droits à l'égard des autres langues, en y mentionnant explicitement les langues autochtones. En tant qu'association dédiée à l'excellence dans l'enseignement des langues, l'ACPLS se tient prête à soutenir les communautés et les institutions travaillant à la revitalisation des langues autochtones là où elle est bienvenue et appropriée.



www.caslt.org



admin@caslt.org



1 877 727-0994

L'ACPLS attend avec intérêt la modernisation de la Loi sur les langues officielles et se réjouit de poursuivre la collaboration avec les partenaires et les parties prenantes pour promouvoir l'enseignement et l'apprentissage des langues au Canada.

– 30 –

Depuis 1970, l'Association canadienne des professeurs de langues secondes (ACPLS) se consacre à promouvoir l'avancement de l'apprentissage et de l'enseignement des langues à travers le Canada. Elle accomplit cette mission en créant des occasions de perfectionnement professionnel, en entreprenant des recherches et en diffusant les résultats de ces travaux, ainsi qu'en facilitant l'échange d'informations et d'idées entre les enseignants de langues.

Pour plus d'informations :

Francis Potié
Directeur général
direct@caslt.org, 613-883-0994